Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260605-2026_05_008-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 juin 2026

Date de convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage des délibérations : 10 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Arvest, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, CARO Amélie, HEMERY Ludivine, LALLOUET Maëlle , LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE PAGE Isabelle, LE RAY Gwénaëlle, LUCAS Raphaëlle, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, ROBIN Christophe, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine**

Absents représentés **: BOZEC Claire absente ayant donné procuration à Amélie CARO, GRASSI Géraldine absente ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, LE GALL Steeve absent ayant donné procuration à Patrice PERSON, LE GOFF Pierre absent ayant donné procuration à Alain PORHEL, LEVER Olivier absent ayant donné procuration à Béatrice TROMEUR**
Absent excusé **: CERCLERON Christophe**
Sortie de la salle **: PETILLON Stéphanie,**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 20
- Votants : 25

==========

N° 2026 / 05 / 008 : vote des subventions sociales, avenant à la convention avec l'OGEC de l'école Saint Joseph

Afin d'éviter un conflit d'intérêt, Mme Stéphanie PETILLON, épouse du président de l'OGEC de l'école Saint Joseph, sort de la salle pendant le débat et le vote de la présente délibération.

Mme le maire rappelle que lors de la séance du 15 juin 2016, le conseil municipal avait délibéré pour actualiser la convention de financement de l'école Saint Joseph.

La convention prévoyait le versement de subventions annuelles avec un principe d'un avenant pour tenir compte de l'ajustement du nombre d'enfants et des prix unitaires par enfant. Il est donc proposé d'ajuster notre subvention selon les détails suivants :

Les subventions sociales (restauration scolaire)
Au même titre que les écoles publiques, l'école privée assure chaque jour un service de restauration scolaire. Afin de limiter le relèvement des tarifs et favoriser la fréquentation du plus grand nombre, la Ville verse à l'OGEC une aide à caractère social, composée d'une part fixe de 24 000 € et d'une part variable. Cette dernière qui correspond au résultat comptable de l'exercice n-1 de l'OGEC est, soit retranchée de la part fixe en cas d'excédent ou ajoutée à la part fixe en cas de déficit.
Pour l'année 2026, il est proposé une aide de 35 522 € (24 000 € plus 11 522 € correspondant à leur déficit de l'année 2024).

L'OGEC devra s'engager à fournir en fin d'année scolaire et avant le 15 novembre de l'année écoulée, le bilan de fréquentation de la cantine réel et certifié exact ainsi que les comptes de l'école validés par l'UDOGEC. Il devra également mentionner la participation financière des familles et le coût de revient réel d'un repas payé par l'école.

Le versement de la subvention sera réalisé aux échéances suivantes :
1er versement : 20 000 € vers le 30 juin 2026
2ème versement : 15 522 € vers le 15 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260605-2026_05_008-DE

Aides aux projets éducatifs

L'école privée bénéficie des aides identiques à celles de l'école publique pour l'ensemble des actions éducatives et culturelles, classes de découverte, classes transplantées, arbres de Noël, fournitures scolaires, classe d'anglais et piscine.

Pour l'année 2026, les montants de subventionnement proposés sont les suivants :

- Arbre de Noël : **810 €** (5 € par 162 élèves au 1er janvier 2026)
- Sorties éducatives : **1 332 €** (12 € par 111 élèves de Pleyben au 1er janvier 2026)
- Fournitures scolaires : **2 775 €** (25 € par 111 élèves de Pleyben au 1er janvier 2026)
- Piscine : **3 736 €** (facture présentée par l'OGEC pour les cycles obligatoires)

Concernant les sorties éducatives, le versement de la subvention sera conditionné à la réception d'une demande de l'OGEC sur production de justificatifs précisant le lieu et la période des sorties ainsi que le nombre d'enfants bénéficiaires.
Ces subventions seront versées en une fois avant le 31 juillet 2026.

Le total de ces aides « projets éducatifs » s'élève à : 8 653 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **autorise le versement de subvention à l'OGEC de l'école Saint-Joseph :**

aide sociale pour cantine	**=**	**35 522,00 €**
aide projets éducatifs	**=**	**8 653,00 €**
TOTAL		**44 175,00 €**

- **Autorise Mme le maire à signer l'avenant à la convention et à effectuer les versements selon les modalités précisées ci-dessus**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Alain PORHEL

Le Maire
Amélie CARO